



Mensonge de la sécurité sociale sur les remboursements de visite

Par **ciloubisou**, le **16/04/2015** à **12:33**

Bonjour !

Maman de deux enfants dont l'aînée est née en 2011, je me rend compte aujourd'hui (en 2015), un peu tard peut-être, qu'aucune des visites médicales obligatoires et imposées par la sécurité sociale, n'a été remboursée à 100% comme indiqué dans tous les documents officiels reçus de leur part.

Je leur ai fait savoir par téléphone (on m'annonce qu'il faut en effet avoir une mutuelle pour obtenir les 30% restants à charge), par un courrier simple, puis un courrier recommandé qui reste sans réponse depuis 2 mois.

Je trouve très malhonnête ce procédé même si les visites sont faites pour le bien de mes enfants.

Quel recours envisager ? J'aimerais obtenir le remboursement à 100% des visites effectuées et la prise en charge pour les suivantes et pour celles de mes futurs bambins s'il y a lieu.

Merci de votre réponse.